

CASE NO: ICR-98-415
EXHIBIT NO: DK 81
DATE ADMITTED: 23-9-2004
TENDERED BY: DEFENCE
NAME OF WITNESS:

19102 bis

R1020904

DOSSIER

TRIBUNAL INTERNATIONAL

POUR LE RWANDA

CASE NO: ICR-98-415
EXHIBIT NO: DK 81A
DATE ADMITTED: 23-9-2004
TENDERED BY: DEFENCE
NAME OF WITNESS:

ROYAL RECORDS
ICTR

12004 JUN 18 A 11:03

CONTRIBUTION DES FAR A
LA RECHERCHE DE LA
VERITE SUR LE DRAME
RWANDAIS

La Guerre d'Octobre 1990
et la Catastrophe d'Avril 1994

militaires qui se sont rendus coupables d'exactions diverses envers la population civile. Les Forces Armées doivent se comporter de façon à ne pas donner à des critiques ou accusations sur la violation des droits de l'homme. Ainsi, tous les cas qui ont eu lieu doivent être tirés au clair et sanctionner sévèrement les auteurs (RL N° 1410/06.1.9 du 20 Avril 1993 de MINADEF, l'Annexe II et Annexe III).

- Le 28 Avril 1993 fut tenue à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise une réunion dont l'objet était d'organiser des rafles de militaires. "... ces rafles pourraient ramener le climat de confiance qui commençait à se perdre entre la population et ses Forces Armées. Beaucoup de cas de vol à mains armées se commettent par des gens en tenue militaire.... Ces rafles avaient été opérés dans certains Camps Militaires de KIGALI et les résultats étaient positifs". (RL N° 030/G3.9.2 du 10 mai 1993 de G3 EM AR).

11020920

S'adressant aux Commandants de Secteurs et Unités dans la réunion du 12 Juillet 1993, le Ministre de la Défense rappela que "à une certaine phase de cette guerre, un autre aspect dont l'importance est liée à la nature de la guerre même a préoccupé le Ministère de la Défense: le respect des droits de l'homme. Dans ce domaine, notre Département a déployé beaucoup d'efforts dans la sensibilisation de nos hommes au respect de ces droits élémentaires... Non seulement, ce respect contribue à sauvegarder la confiance que la population nourrit en ses Forces, mais aussi, il contribue à éviter de tomber dans le piège de l'ennemi qui est toujours aux aguets pour exploiter nos défaillances notamment en alimentant sa campagne d'accusation et d'intoxication sur la scène internationale".

Section 3. PERIODE DU 04 AOÛT 1993 AU 06 AVRIL 1994

S 1. Mise en application des Accords d'ARUSHA

La signature de l'Accord de Paix d'ARUSHA le 04 Août 1993 constituait un soulagement pour la majorité du peuple rwandais qui en avait assez de la guerre.

Les Forces Armées Rwandaises ont apprécié cet heureux événement tandis que le Commandement a donné des ordres clairs et précis pour éviter tout ce qui pourrait entraîner la non-application de cet Accord:

- Des réunions et des conférences ont été tenues et des commissions ont été créées pour étudier des voies et moyens pouvant aider à la mise en application des Accords d'ARUSHA.

- Malgré de nombreuses provocations du FPR par des tueries incessantes des civils, enlèvements des personnes, vols, viols, de bombardements des positions des FAR, etc..., les FAR sont restées fidèles aux Accords d'ARUSHA.

- Chronologiquement, le contenu des télégrammes, des lettres, des comptes-rendus de réunions du Commandement et des Unités, montrent avec quelle teneur les FAR prenaient au sérieux et à la réalité la mise en application de ces

K1020904

DOSSIER
TRIBUNAL INTERNATIONAL
POUR LE RWANDA

**CONTRIBUTION DES FAR A
LA RECHERCHE DE LA
VERITE SUR LE DRAME
RWANDAIS**

La Guerre d'Octobre 1990
et la Catastrophe d'Avril 1994

Décembre 1995

ANNEXE

Le drame rwandais a fait l'objet de plusieurs écrits où différents auteurs ont exprimé (de leur façon) des positions en fonction de leur but et sur base des rapports des Organisations de Défense des Droits de l'Homme, des rapports des Organisations non-gouvernementales fondés sur des témoignages épars de personnes non directement impliquées dans le conflit rwandais.

Ainsi la Communauté Internationale a été contrainte de consommer une même recette préparée et servie par le FPR et ce, suite à l'embargo médiatique qui avait été imposé à ceux que le FPR avait qualifiés de génocidaires. L'absence d'un débat contradictoire n'a pas permis à la Communauté Internationale d'analyser avec sérénité et impartialité le drame rwandais.

De même certains travaux réalisés par les rwandais n'ont pas assez ciblé l'Armée du FPR véritable auteur du conflit rwandais. Ainsi différents auteurs ont souvent traité de la politique alors que le domaine militaire leur a échappé ou est resté simplement ignoré. Le présent ouvrage qui est destiné au Tribunal International pour le Rwanda contient des révélations relatives aux crimes commis par le FPR avec des documents à l'appui, qui en réalité constitueront des preuves appréciables. Il contient également des documents justificatifs des actes posés par les FAR durant la guerre.

Les FAR, en tant qu'institution qui a eu à faire face directement au FPR dans le conflit rwandais, ne peuvent garder le silence sur les événements qui ont endeuillé le Rwanda depuis le déclenchement de la guerre le 01 Octobre 1990 et qui a dégénéré en catastrophe d'Avril 1994. Elles estiment que leur contribution et leur point de vue sont indispensables pour éclairer le Tribunal International pour le Rwanda.

Dans cet ouvrage, les FAR accusent le FPR d'avoir commis les faits suivants :

- 1° Avoir envahi le Rwanda à partir de l'Ouganda le 1er Octobre 1990 en violant les Traités et les Conventions Internationaux régissant les réfugiés.
- 2° Avoir planifié et exécuté le génocide des HUTUS dans le but d'éliminer l'élite intellectuelle et politique HUTU, réduire la masse pour établir un équilibre ethnique HUTU-TUTSI, et mettre ainsi fin au mythe de la majorité HUTU.
- 3° D'avoir commis des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des crimes contre la paix.
- 4° D'avoir assassiné les Présidents Juvénal HABYARIMANA du Rwanda et Cyprien NTARYAMIRA du BURUNDI ainsi que le Général-Major NSABIMANA Déogratias et d'autres hautes personnalités qui les accompagnaient.
- 5° D'avoir provoqué la catastrophe d'Avril 1994 en déclenchant la guerre, les massacres interethniques et l'exode des populations et les avoir exposées aux épidémies.
- 6° D'avoir détruit les infrastructures, le patrimoine national et les biens des particuliers.

Les FAR accusent également certains éléments de la MINUAR d'avoir le rôle de complice du FPR ou d'être intervenus directement sur le champ de bataille.

I. Point de vue des FAR sur le Drame Rwandais

Le Drame Rwandais tire son origine dans l'invasion du Rwanda par l'APR, branche armée du FPR, le 01 Octobre 1990 et la poursuite de la guerre par le FPR dont les opérations se sont caractérisées par les assassinats sélectifs des leaders politiques HUTU et des massacres systématiques des HUTUS dans son avancée. Les massacres d'Avril à juillet 1994 ne sont que l'effet ou la conséquence de la guerre même. Il faut donc placer ces massacres dans le contexte de la guerre. C'est pourquoi les FAR estiment que la compétence du TIR devrait s'étendre sur toute la période du conflit jusqu'à la clôture de l'enquête. C'est d'ailleurs le souhait des deux parties au conflit. Dès lors on se demande pourquoi le Conseil de Sécurité de l'ONU a limité la compétence du TIR à l'année 1994. Est-ce pour épargner ce dernier du grand volume de travail? Il sied de signaler que le FPR avait déjà tué ou fait disparaître plus de 630.000 HUTU avant Avril 1994. (AJPR RWANDA. L'autre face du génocide, chapitre 4, Section 4.). Est-il juste de passer l'éponge sur ce crime?

Concernant la qualification des infractions, les FAR estiment que les rapports fournis par les associations de défense des droits de l'homme et qui sont à la base de la création du TIR ont brillé par leur partialité en introduisant la notion de génocide. Cette qualification semble être plutôt sentimentale que juridique. En effet, elle est basée sur l'ampleur et la forme des massacres, donc sur l'élément matériel et non sur l'élément intentionnel de l'infraction.

Pour le FPR, les massacres interethniques ont été qualifiés de génocide des TUTSI par les HUTU de façon délibérée pour détourner l'opinion et couvrir le génocide des HUTUS minutieusement préparé par le FPR, avant et pendant la guerre et même actuellement, mais sur lequel la Communauté Internationale reste muette.

Les FAR sont aussi d'avis que pendant les troubles et pendant la guerre les HUTUS massacrés par le FPR sont plusieurs fois plus nombreux que les TUTSI. De plus les TUTSI qui ont péri ont été victimes de la situation de guerre civile déclenchée dans le pays par celui qui a attaqué le Rwanda et a assassiné le Président HABYARIMANA et non d'une intention ou d'une volonté globale des HUTU de décimer les TUTSI. A l'absence de cet élément intentionnel, le génocide des TUTSI chanté à cor et à cri par le FPR relève de la pure affirmation gratuite.

En effet, s'il existait réellement un plan de génocide que les FAR ne pouvaient être sensées ignorer, ou un plan de reprise des hostilités à leur initiative en début du mois d'Avril 1994:

- Le G3, Chef des opérations à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise n'aurait pas été envoyé en mission d'un mois en EGYPTE à la fin du mois de Mars 1994.

- Le Ministre de la Défense et le G2, Chef du Service de Renseignements Militaires à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise n'auraient pas été envoyés en mission au CAMEROUN où ils participaient à la Conférence du Comité Interministériel sur la Sécurité des Etats de l'AFRIQUE Centrale à YAOUNDE du 04 au 08 Avril 1994, mission qu'ils devaient poursuivre au GHANA et qui devait durer 2 semaines. Notons que les billets d'avion pour ces derniers ont été achetés et fournis par le PNUD à KIGALI.

- Le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise n'aurait pas accompagné le Président de la République à DAR-ES-SALAM pour périr avec lui dans l'attentat du 06 Avril 1994.

Ceci prouve plutôt que les FAR étaient dans la logique de la paix et non celle de la guerre. Cette logique était unanimement partagée par toutes les Unités des FAR. Aucun Comd de Secteur opérationnel ou Comd d'Unité ne pouvait participer à l'élaboration d'un plan qui n'existe ni au MINADEF ni dans les Etats-Majors.

K1020907

II. Des Responsabilités dans le drame rwandais.

Le FPR et d'autres détracteurs des FAR attribuent à ces derniers tous les crimes commis au Rwanda. Et pourtant, malgré les attaques incessantes du FPR depuis Octobre 1990, malgré l'apprentissage difficile du peuple rwandais au multipartisme qui a entraîné des manifestations violentes et autres actes de destruction et d'intimidation, malgré les moyens limités et l'opposition irresponsable de politiciens opportunistes, les FAR ont déployé tous leurs efforts dans les opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre, de pacification lors des troubles politiques ou interethniques, de lutte contre le banditisme et la criminalité, de protection des populations déplacées de guerre et ont fait face au complot international. L'on sait que le FPR est l'outil de certaines grandes puissances qui, dès la naissance de la République Rwandaise, ont voulu faire du Rwanda leur fief mais que les régimes qui se sont succédés depuis la révolution de 1959 s'y étaient opposés. C'est pourquoi le Drame rwandais revêt un caractère international.

Pour le FPR l'objectif c'est conquérir le pays, tuer le maximum possible de rwandais et assujettir le peu qui pouvait en rester, détruire les oeuvres de développement qui font honneur du régime HABYARIMANA, ce qui fait que l'APR n'a jamais été une Armée de libération d'un peuple, mais un outil de conquête d'un pays pour l'annexer sournoisement à l'UGANDA. Les FAR au contraire, faisant face aux multiples agressions du FPR, ont toujours mérité d'être vraiment une Armée du peuple rwandais. Elle a placé jusqu'aujourd'hui sa confiance et son estime dans cette armée.

De ce fait les FAR dénoncent la complicité de certaines personnalités étrangères alliées du FPR qui ont participé à la planification et à l'exécution de l'invasion et l'occupation du Rwanda par le FPR, qui lui ont apporté l'appui politique, diplomatique, médiatique, technique, matériel et militaire et ont commandité le drame rwandais. Il s'agit notamment du Président Yoweri KAGUTA MUSEVENI de l'UGANDA et la NRA, du Président Bill CLINTON des USA et son gouvernement, de Madame Lynda CHALKER de la Grande Bretagne, de certaines personnalités Belges, du Major Pierre BUYOYA alors Président du BURUNDI et l'Armée Burundaise ainsi que du Président Ali Hassan MWINYI de la TANZANIE. En outre les FAR accusent le Général-Major Roméo DALLAIRE, Commandant de la MONUOR et de la MINUAR ainsi que le Colonel BEM MARCHAL Commandant du Contingent Belge à la MINUAR pour avoir conspiré avec le FPR dans l'assassinat du Président HABYARIMANA, dans la préparation et la conduite de la guerre d'Avril 1994 et dans le génocide des HUTU.

Enfin, les FAR dénoncent l'attitude complice et irresponsable de la Communauté Internationale et notamment de l'ONU et de l'OUA qui ont négligé le conflit rwandais quand il était encore possible de limiter les dégâts. La responsabilité de cette Communauté est interpellée car le Gouvernement l'a continuellement informée des tueries et d'autres actes de barbarie commis sur le peuple rwandais par le FPR tout au long de ses offensives au but inavoué. L'ONU et l'OUA devraient jeter un regard en arrière et rectifier le tir pour rétablir dans ses droits le peuple rwandais contraint à s'exiler.

Le FPR envahisseur, par contre, est à l'origine du drame rwandais. Les FAR estiment qu'il doit être poursuivi pour le génocide des HUTU ainsi que les autres crimes de guerre et contre l'humanité qu'il a commis tout le long de la guerre et qu'il continue de commettre au Rwanda même aujourd'hui.

En effet, le génocide des HUTU a été exécuté et est toujours exécuté par l'APR, au cours des opérations commandées et par des éléments isolés. Par ailleurs, le FPR a toujours caché les corps des personnes tuées pour dissimuler ses forfaits et chaque fois qu'il est découvert, il se justifie par des mises en scène tendant à tromper l'opinion en cachant sa face génocidaire. Sur ce point le Président Bill CLINTON a mis au grand jour sa complicité dans les crimes commis par le FPR lorsqu'il a dépêché son envoyé spécial à KIGALI pour étouffer l'affaire des massacres commis à KIBEHO par l'APR où plus de 8.000 HUTU ont péri.

Il faut que la vérité sur le Drame Rwandais soit établie en évitant le sensationnel et le sentimentalisme. Les auteurs du génocide des HUTU doivent être poursuivis sans complaisance, sans ménager les alliés du FPR ou contenter le Conseil de Sécurité de l'ONU qui a déjà manifesté son parti pris.

Le diktat de certaines grandes puissances dont le peuple rwandais a été victime ne doit pas peser sur le Tribunal International pour le Rwanda.

Les Forces Armées Rwandaises souhaitent que le Tribunal International pour le Rwanda soit indépendant, juste et impartial. Elles souhaitent qu'il n'y ait pas de boucs émissaires pour la simple raison que les vrais coupables ne sont pas identifiés car la responsabilité pénale est individuelle.

III. Contenu de cet ouvrage

Le présent ouvrage destiné au Tribunal International pour le Rwanda contient des accusations contre l'APR. Avec des documents à l'appui, il contient également des éléments de défense contre des accusations portées contre les FAR. Quelques rapports des renseignements militaires repris dans ce document montrent suffisamment que l'assassinat du Président de la République a été minutieusement préparé par le FPR.

Comme l'Accord de Paix d'Arusha mettait fin à la guerre entre le Gouvernement Rwandais et le Front Patriotique Rwandais (Article 1), et que les FAR avaient souscrit totalement à cet Accord, le présent ouvrage dénonce essentiellement les actes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par l'APR entre le 04 Août 1993 et le 06 Avril 1994, pendant la guerre d'Avril à Juillet 1994, et après la prise du Pouvoir à KIGALI par le FPR jusqu'à nos jours.

L'ouvrage reprend néanmoins certains actes flagrants commis par le FPR avant le 04 Août 1993, actes indissociables avec d'autres actes postérieurs prémonitoires de l'assaut final.

Les péripéties de la guerre mettent en évidence le sadisme de l'APR d'une part et la bravoure des FAR d'autre part. Elles feront l'objet du Chapitre premier tandis que le deuxième Chapitre s'occupera de la mise en accusation du FPR et ses acolytes comme responsables du conflit et du drame rwandais à cause de ses multiples initiatives de guerre. Le troisième et le quatrième Chapitre seront réservés respectivement aux activités des FAR durant le conflit et à l'auto-défense civile.

Tel que nous venons de le citer plus haut, les Forces Armées Rwandaises en tant qu'Institution directement impliquée dans le conflit rwandais ne peuvent garder le silence sur les événements qui ont endeuillé le Rwanda.

C'est ainsi que le Commandement des FAR a rassemblé des éléments constitutifs des chefs d'accusation du FPR en général et de l'APR en particulier, et des éléments justificatifs des activités propres aux FAR durant le conflit.

Il convient cependant de signaler que les éléments contenus dans le présent ouvrage ne sont qu'exemplatifs, car certaines preuves ont disparu ou ont été détruites soit par la guerre, soit par les intempéries pendant l'exil. Elles seront évoquées de mémoire parce qu'elles ont existé ou existent ailleurs et font foi.

L'attention du lecteur est aussi attirée sur le contenu des documents du FPR et surtout des messages, pour les passages non mentionnés dans cet ouvrage, où le FPR attribuent certains actes à la partie gouvernementale. Il s'agit de l'intoxication qu'il avait l'habitude d'utiliser pour galvaniser ses combattants. Par ailleurs ceux qui croient que le Drame Rwandais a commencé le 06 Avril 1994 se trompent. Les massacres d'Avril à Juillet 1994 ne sont que l'effet ou la conséquence de la guerre même dont le FPR et ses alliés sont responsables.

K1020909

CHAPITRE PREMIER. LES PERIPETIES DE LA GUERRE**Section Première: Invasion du Rwanda par le FPR à partir de l'UGANDA le 1er Octobre 1990.****§ 1. Attaque du FPR le 01 Octobre 1990**

Depuis la fin des incursions des INYENZI des années 1960, aucune attaque de l'extérieur n'avait plus été signalée sur le sol Rwandais. C'est avec surprise que les FAR et le Peuple Rwandais ont appris, le 1er Octobre 1990, l'assaut du poste-frontière de KAGITUMBA par les troupes venues de l'Ouganda. Cette guerre fut en effet surprenante car, malgré certains signes avant-coureurs au MUTARA (banditisme, vol de bétail et spoliation d'argent, disparition de personnes), le Président Ougandais avait rassuré à plusieurs reprises qu'il ne pourrait y avoir d'attaque contre le Rwanda à partir de son pays. Cependant alors en visite aux USA, le Président MUSEVENI a déclaré simplement que ses "boys" lui ont échappé puisqu'il ne pouvait ne pas être au courant de l'attaque étant donné les évidentes coïncidences suivantes :

- Le Chef de l'APR n'était autre que son Vice-Ministre de la Défense.
- Plusieurs Officiers du FPR appartenaient à la NRA et ont aidé le Président MUSEVENI à prendre le pouvoir à KAMPALA.
- Les troupes FPR étaient équipées du matériel de la NRA y compris l'armement lourd.

Cette guerre déclenchée de l'extérieur par le Tandem NRA-FPR-INKOTANYI a cassé l'Unité et la paix du peuple rwandais qui vivait en harmonie depuis dix-sept ans et a ressuscité des rancœurs de plus de quatre siècles qui s'étaient déjà dissipées.

§ 2. Réaction des FAR

Les FAR ont, dès Octobre 1990, contribué à repousser l'Ennemi et à assurer la sécurité de la population. Elles ont libéré toute la région du MUTARA qui était conquise par le FPR. Sur le plan intérieur, elles ont participé avec les autres forces de sécurité, à la prévention des troubles interethniques. Dans la zone des combats, elles ont participé à la réinstallation dans leurs biens des personnes ayant fui les INYENZI et ont protégé les déplacés dans leurs Camps.

§ 3. Causes de la guerre

Dès le déclenchement des hostilités, le FPR a inondé les médias internationaux de fausses informations afin de pouvoir légitimer son combat. Loin de prétendre ici énumérer toutes les soit-disant causes profondes de cette guerre, qui sont d'ailleurs connues du seul FPR et de ses acolytes (proches et alliés), l'on notera deux des motifs souvent avancés dans la presse par le FPR: le retour des réfugiés et l'instauration de la démocratie au Rwanda. Mais à y regarder de près, les visées du FPR étaient certainement tout autres car le retour des réfugiés fut le principal cheval de bataille de cette organisation même avant Octobre 1990. Alors que les Autorités Rwandaises s'étaient résolues à s'attaquer de front à ce problème et qu'une solution négociée entre le Gouvernement Rwandais, le HCR et le Gouvernement Ougandais, ainsi que les représentants des réfugiés était sur la bonne voie, le FPR a choisi de mener une lutte armée bravant ainsi les conventions internationales (ONU-OUA) qui interdisent aux réfugiés de prendre les armes contre leur Pays.

Le FPR et l'APR en particulier voulait plutôt le pouvoir absolu, le Retour des Réfugiés et la Démocratie n'étant que des prétextes pour tromper l'opinion. La preuve en est que, après sa victoire militaire, l'APR est le maître absolu du pouvoir à KIGALI. Paul KAGAME s'est hissé à la place de Vice-Président de la République et de Ministre de la Défense. Il est l'homme fort de KIGALI. Des militaires sont partout: à l'Assemblée Nationale, au Gouvernement, dans l'Administration et même au niveau du pouvoir judiciaire. Les partis politiques sont muselés. Le FPR est majoritaire dans toutes les institutions. Ce qui prouve qu'il ne voulait pas la démocratie. La justice est impuissante et son action nulle vis-à-vis de l'APR. Tout le long de la guerre et après la prise du pouvoir à KIGALI, l'APR a massacré les gens et les responsables politiques du FPR lui faisaient des ovations. Même les massacres qu'elle fait jusqu'aujourd'hui sont couronnés de louanges par ces mêmes responsables politiques.

L'évolution de la situation a changé certains paramètres car, n'ayant pas pu obtenir la victoire militaire immédiate, le FPR a accepté les négociations qui ont abouti à l'Accord d'intégration de l'APR dans les Forces Armées Rwandaises. Mais comme les négociations ne lui offraient pas la prise du pouvoir sans partage ni l'intégration totale de ses militaires, il a dû poursuivre la guerre malgré ses conséquences.

Avec le plan FPR, cette guerre a dégénéré en la catastrophe d'Avril 1994. Mais le FPR a atteint son objectif même s'il a marché sur des millions de morts et a détruit le Pays. Il a le pouvoir absolu au Rwanda, et tous ses militaires forment l'Armée actuelle.

Les Chefs militaires accaparent des biens alors que les autorités civiles n'ont pas les mêmes avantages. Exemple: Les Commandants de Brigade disposent de deux logements (un à leur poste d'attache et un autre à KIGALI). Ceci n'a jamais existé au sein des FAR. D'autres militaires occupent illégalement les biens des Réfugiés ou des personnes tuées et refusent impunément de les libérer. Ceci montre que le FPR (APR) a massacré les HUTU et les a contraints à l'exil pour s'approprier leurs biens. L'Accord d'ARUSHA qui ne leur accordait pas tous ces avantages ne les satisfaisait pas. C'est pourquoi ils l'ont violé et ont repris la guerre.

Malgré la diabolisation du Président HABYARIMANA, le FPR savait bien qu'il était aimé par le peuple. Il s'avérait impossible de l'évincer sur le plan politique. Même l'opposition intérieure venait d'éclater. Le FPR l'a tué pour l'écarter du pouvoir car sans cela il ne pouvait pas reconquérir le pouvoir.

Outre la soif du pouvoir, le problème de la réinsertion des Réfugiés Militaires dans le cadre d'un rapatriement pacifique allait se poser. Avec le rapatriement pacifique, à part les militaires qui avaient obtenu de fait la nationalité des Pays qui les avaient enrôlés au sein de leurs Forces Armées, chaque réfugié non militaire allait être facilement réinséré dans son domaine. Pour les agriculteurs-éleveurs il suffisait de leur trouver les terres cultivables et les pâturages. Les hommes de métier allaient se présenter sur le marché dans le cadre de la concurrence. Les réaménagements pouvaient être opérés pour réinsérer les fonctionnaires dans le secteur public tandis que d'autres pouvaient se présenter sur le marché de l'emploi. Les réformes politiques étant entamées et le multipartisme adopté, chaque réfugié allait adhérer au parti de son choix et exercer son activité politique dans ce cadre sans d'autres négociations.

Mais un militaire ne pouvait pas prétendre être réinséré dans les Forces Armées Rwandaises avec les droits acquis dans les Armées étrangères étant donné qu'il ne pouvait justifier son appartenance à une Armée étrangère étant réfugié.

Pour justifier cet état militaire ils ont pris les armes contre leur Patrie.

Comme ils étaient sûrs de la victoire militaire, et leur stratégie étant de jeter les HUTU à l'extérieur du Pays ou les exterminer (Voir IMPURUZA N° 17), le FPR comptait prendre le pouvoir sans partage et créer une Armée formée de militaires réfugiés prestant dans les Armées des pays d'accueil.

En ce qui concerne la Démocratie, il convient de rappeler qu'une Commission avait été mise sur pied afin de recenser les desiderata de la population sur le mode de Gouvernement qui convenait le mieux pour notre Pays. Les conclusions de cette Commission ont notamment montré qu'un multipartisme intégral devait être instauré au Rwanda. Tout ceci n'a pas empêché, ni arrêté les attaques du FPR. Le peuple Rwandais en général, et les FAR en particulier, ont alors compris le but inavoué du FPR à savoir la prise du pouvoir par des armes à KIGALI. C'est d'ailleurs l'opinion de tout observateur avisé ou qui connaît l'histoire du Rwanda (Monsieur Jean Paul HARROY, dernier Résident du RWANDA-URUNDI; débat télévisé Octobre 1990 en Belgique).

Le peuple rwandais a subi les effets de la conjoncture géopolitique actuelle et est victime de la lutte d'influence des grandes puissances.

Bien que le FPR voulût reprendre le pouvoir, il a été en quelque sorte l'instrument de certaines grandes puissances qui voulaient elles aussi s'installer au cœur de l'AFRIQUE pour exercer un contrôle facile sur le reste du continent d'une part et étendre leur culture et leur influence d'autre part.

Le FPR a conspiré facilement avec elles car ils avaient le même objectif. La défense à outrance des intérêts du FPR par les Etats-Unis d'Amérique et l'installation des anglo-saxons au RWANDA sont éloquentes.

Et on sait ceux qui ont alimenté la guerre contre le RWANDA par l'intermédiaire de l'UGANDA. En effet l'Accord de Paix d'ARUSHA ne prévoyait pas le remboursement des dettes contractées par le FPR. Il devait absolument reprendre la guerre, ne fût-ce que sur l'instigation ou la menace de ses bailleurs de fonds, prendre le pouvoir et exploiter les HUTU pour payer ces dettes. La dilapidation actuelle des Fonds publics qui sortent du trésor sans justification en est la preuve.

Section 2. De Novembre 1990 à Décembre 1992

§ 1. Poursuite des Hostilités par le FPR

Battu au MUTARA, le FPR s'est replié en Ouganda et ensuite il a ouvert un nouveau front à BYUMBA (GATUNA, KIVUYE et CYUNGO) à partir du 03 Novembre 1990, et a continué à tirer sur le territoire Rwandais à partir de l'Ouganda. Toutes ces attaques de BYUMBA furent aussi rapidement repoussées et les assaillants furent de nouveau rejetés en Ouganda. Lors de la visite du Chef d'Etat à GABIRO le 07 Décembre 1990, il n'y avait plus d'ennemi sur le sol Rwandais.

10000019

Non content des négociations qui ont suivi cette période, (visiblement le FPR ne voulait pas la paix mais plutôt le pouvoir par la force), il lança un raid dans la Ville de RUHENGARI le 23 Janvier 1991 en tuant sélectivement la population civile HUTU et plusieurs Gendarmes du Camp de la Gendarmerie Nationale MUHOZA, il ouvrit la Prison de RUHENGARI, emporta les "siens", et les repris de justice en profitèrent pour se disperser et semer l'insécurité dans toute cette région. Ces tueries sélectives du FPR ont provoqué la colère populaire et les affrontements interethniques.

Le FPR a en outre usé des pratiques de tortures et mutilations: rassemblement des personnes dans des maisons ou dans des lieux publics puis massacre à la fusillade, à la grenade ou en incendiant les maisons.

Il a aussi violé le Cessez-le-feu signé à N'SELE le 29 mars 1991 par plusieurs attaques et bombardements à RUHENGARI, à BYUMBA et au MUTARA. La lettre N° 0175/02.1.9 du 04 Février 1992 du MINADEF est assez parlante en ce qui concerne les seuls mois de Décembre 1991 et Janvier 1992 ainsi que le FAX adressé au MINAFFET pour la période du 03 au 18 Juin 1991. Les tueries et la destruction des Camps des déplacés de RWEBARE et de RUKOMO ont montré à suffisance la cruauté du FPR. Les attaques menées en Juin 1992 dans BYUMBA ont provoqué le déplacement de plus de 300.000 personnes qui sont venues grossir les Camps de déplacés. Le FPR a fait subir des mauvais traitements aux prisonniers de guerre et aux nombreux civils enlevés dans la Zone Tampon et/ou enrôlés de force dans les rangs de l'APR (RL N° 2201/06.1.9 du 06 Octobre 1992 du Ministère de la Défense). Le FPR a également intensifié son action de recrutement et d'infiltration des partis d'opposition (Déclaration Conjointe à BRUXELLES le 29 Mai 1992) de façon que des manifestations politiques et des affrontements interethniques et politiques se sont multipliés et de manière virulente.

SHYORONGI et Ville KIGALI : Novembre 1992 - GISENYI, RUHENGARI, KIBUYE et CYANGUGU : Novembre - Décembre 1992, Janvier 1993. Il faut ajouter à cela les attentats à la grenade, à la bombe piégée et la pose de mines qui ne visaient rien d'autre qu'à créer le chaos à l'intérieur du pays. Les négociations permettaient au FPR de préparer de nouvelles attaques plutôt que la recherche d'une paix durable (RL N° 1660/06.1.0 du 16 Août 1992 du Ministère de la Défense). Ainsi au moment où la partie gouvernementale concentrait ses efforts dans les négociations (respect du protocole de cessez-le-feu d'ARUSHA, concessions répétées), le FPR s'adonnait à des activités subversives (RL N° 2098/06.1.0 du 23 Septembre 1992 du Ministère de la Défense). Parallèlement le recrutement et la sensibilisation se poursuivaient, et des jeunes TUTSI organisaient des entraînements clandestins de tir à l'arc et autres exercices militaires (RL N° 2460/06.1.0 du 28 Octobre 1992 du MINADEF et RL N° 2894/06.1.9 du 17 Décembre 1992 du MINADEF).

§ 2. Activités des Forces Armées Rwandaises (FAR)

Dès la fin de la guerre dite d'Octobre 1990, les FAR ont assuré la sécurité aux frontières et ont apporté leur contribution dans la prévention et l'arrêt des troubles interethniques là où ils se sont produits. Elles sont ainsi intervenues dans la Sous-Prefecture de KABAYA, dans la Commune de MUTURA et dans la Préfecture de RUHENGARI suite à l'attaque menée par le FPR le 23 Janvier 1991 dans la Ville de RUHENGARI. Pendant que le FPR violait les accords de N'SELE du 29 Mars 1991 amendés par la suite à GBADOLITE, les FAR s'employaient à repousser ses attaques, à

Assurer la sécurité de la population et la garantir l'intégrité des frontières nationales. Ce fut le cas lors des attaques généralisées du FPR dans RUHENGARI, BYUMBA et le MUTARA en Juin 1992. La Gendarmerie Nationale a également effectué des missions de maintien et de rétablissement de l'ordre public lors des manifestations politiques qui ont accompagné l'acceptation du multipartisme (Constitution du 10 Juin 1991) et la mise en place du gouvernement de coalition en Avril 1992 composé des partis MRND, MDR, PSD, PL et PDC.

K1020914

Section 3. De Janvier 1993 au 04 Août 1993

§ 1. Reprise des Hostilités par le FPR

Alors que les Forces Armées Rwandaises s'attelaient à la lourde tâche de Rétablissement de l'ordre public troublé par les affrontements interethniques de la fin de l'année 1992 et avaient détaché des éléments de protection des personnes déplacées, le FPR a déclenché une attaque d'envergure dans la Ville de RUHENGARI et dans les Préfectures de RUHENGARI et BYUMBA le 08 Février 1993 en violation encore de l'Accord de cessez-le-feu de N'SELE du 29 mars 1991, amendé à GBADOLITE le 16 Septembre 1991 et à ARUSHA le 12 Juillet 1992. C'est au cours de cette attaque qu'il a massacré, plus que par le passé, des dizaines de milliers de HUTU (intellectuels, autorités administratives, politiques et judiciaires ainsi que des paysans). Cette expédition étant décriée (aussi bien par le peuple Rwandais que par la Communauté Internationale, le FPR a été sommé de retourner à ses positions d'avant le 08 Février 1993 et une ZONE TAMPON entre le FPR et les Forces Gouvernementales (FAR) a été créée. Cependant le FPR n'a pas complètement évacué cette zone. Il a continué à exercer le terrorisme, à dresser des barrages et à faire des patrouilles. Il a massacré des élus des peuples après avoir essuyé un échec cuisant lors des élections des Bourgmestres et Conseillers Communaux dans cette zone. Il n'a jamais cessé de violer le cessez-le-feu pour provoquer la riposte des FAR en vue de reprendre la guerre.

§ 2. Activités des Forces Armées Rwandaises

Tout en continuant la mission de protection des personnes déplacées et de rétablissement de l'ordre, les FAR ont contré et repoussé l'attaque du FPR. Après la création de la Zone Tampon les FAR se sont attelées à la sensibilisation aux négociations d'ARUSHA et aux mesures conservatoires pour faciliter l'aboutissement de l'Accord de Paix d'ARUSHA et notamment dans le domaine de la Démobilisation et Intégration des Forces Armées des 2 parties. Elles ont scrupuleusement respecté le cessez-le-feu (Voir les directives en la matière). Elles ont soutenu le Gouvernement de coalition dans les démarches entreprises pour le retour à la paix.

Section 4. Du 04 Août 1993 au 06 Avril 1994

§ 1. Violation de l'Accord de Paix d'ARUSHA par le FPR

Après la signature de l'Accord de Paix d'ARUSHA le 04 Août 1993 mettant fin à la guerre, le FPR n'a pas abandonné sa logique de guerre:

- Les violations du cessez-le-feu ont été poursuivies
- L'aménagement des positions de combat a continué.

- Les approvisionnements en matériels de guerre (Armement et Munitions) n'ont pas cessé malgré la présence de la MONUOR déployée à la frontière RWANDO-UGANDAISE.
- Les infiltrations dans la partie gouvernementale ont été effectuées en masse.
- Les recrutements ont continué.
- La sensibilisation et l'incitation à la haine et à la violence ont été accentuées par la Radio MUHABURA.
- Les éléments du FPR infiltrés en collaboration avec l'équipe FPR de la MINUAR ont semé le terrorisme et ont opéré des assassinats sélectifs des leaders politiques pour provoquer encore une fois des troubles interethniques.

L'Accord de Paix d'ARUSHA avait prévu le repositionnement d'un Bataillon FPR chargé de la sécurité des autorités du FPR à KIGALI. Ce Bataillon basé au CND, s'est transformé en "CHEVAL DE TROIE" et a préparé la guerre (recrutement, infiltration des hommes et des armes, distribution des armes aux TUTSI, aménagement des positions de combat etc...). Des véhicules qui allaient à MULINDI emmenaient des recrues et ramenaient les militaires en renfort et l'armement. A la fin du Mois de Mars, les éléments du FPR infiltrés dans KIGALI étaient estimés à 3.000 hommes. Les Armes lourdes dont des Missiles SAM 7 ont été introduites au CND de cette façon.

S 2. Attitude des Forces Armées Rwandaises (FAR)

En plus de la mission de protection des personnes déplacées et de maintien d'ordre les FAR faisaient face au terrorisme entretenus par les éléments du FPR infiltrés dans les arrières. Au front les FAR ont respecté scrupuleusement le cessez-le-feu. Le Commandement à tous les niveaux s'est attelé à la sensibilisation des Forces Armées Rwandaises aux bienfaits de l'Accord de paix d'ARUSHA et à préparer les hommes à la démobilisation et à l'intégration. Des Commissions de démobilisation et d'intégration ont été créées, des critères de démobilisation ont été fixés et communiqués à la Troupe. Les directives sur le mode de comportement ont été données et bien reçues.

Section 5: Période du 06 Avril au 17 Juillet 1994 (Catastrophe Rwandaise)

S 1. Les causes profondes de la Catastrophe Rwandaise

La cause du Drame Rwandais c'est la guerre imposée par le FPR au Peuple Rwandais ; cette guerre a troublé la paix du peuple qui vivait en harmonie depuis 17 ans grâce à la politique de Paix et d'Unité, a suscité des rancœurs qui s'étaient déjà dissipées et a cultivé la violence, la haine et l'intolérance. La façon dont le FPR a mené la guerre en tuant systématiquement les HUTU sur son passage a compliqué la situation.

Comme le FPR a déclenché la guerre pour annihiler les initiatives entreprises en matière de rapatriement des réfugiés et dans le domaine politique, qui ne lui permettraient pas la prise totale du pouvoir, il n'a pas abandonné son plan pendant toute la guerre. Les cessez-le-feu et les négociations n'étaient pour lui que des occasions de se réorganiser pour lancer une offensive plus meurtrière.

Malgré toutes les concessions consenties par le Gouvernement Rwandais dans les Accords d'ARUSHA et la part du lion qui revenait au FPR, ce dernier n'a pas été satisfait, parce que les Accords ne lui donnaient pas le contrôle absolu du Pouvoir, et il a maintenu sa logique de guerre. Il s'est immiscé dans les affaires internes du Gouvernement et des Partis politiques pour entraver la mise en application des Accords d'ARUSHA et trouver un prétexte de reprendre la guerre.

Cette manœuvre du FPR a suscité une reprise de conscience des Partis politiques qui étaient devenus ses alliés par intérêt. Ces Partis ont constaté sa duplicité et se sont rendus compte qu'ils ont longtemps joué sa carte. Le mariage de raison conclu à BRUXELLES entre le FPR et ces Partis regroupés au sein des FORCES DEMOCRATIQUES DU CHANGEMENT fut cassé après la signature de l'Accord de paix d'ARUSHA.

Cette reprise de conscience tendait vers une formation d'un front commun pour rétablir un réel équilibre car le FPR voulait tout prendre. Pour briser cet élan le FPR a entrepris des assassinats des Leaders politiques influents et en a menacé d'autres. C'est ainsi qu'il a assassiné le Ministre Félicien GATABAZI, Secrétaire National du Parti PSD, dans la nuit du 21 au 22 Février 1994, et Monsieur Martin BUCYANA, Président du Parti CDR, le 22 Février 1994, a menacé Monsieur Stanislas MBONAMPEKA, du Parti PL, Monsieur Donat MUREGO, Secrétaire National du Parti MDR, Monsieur Justin MUGENZI, Président du Parti PL et d'autres.

L'on se souviendra que le 18 Mai 1993, le FPR avait assassiné Monsieur Emmanuel GARYISI, alors Leader du Parti MDR dans la Préfecture de GIKONGORO, Président du Forum Paix et Démocratie créé suite aux expéditions meurtrières du FPR dirigées contre les populations civiles HUTU dans les Préfectures de RUHENGURI et de BYUMBA en Février 1993. Ce Forum dénonçait les méfaits du FPR et appelait les HUTU à former un Front commun contre le FPR. Cet assassinat avait intimidé les autres membres du Forum puisqu'ils n'ont pas poursuivi leurs objectifs.

Par contre l'assassinat de Monsieur Félicien GATABAZI, et Monsieur Martin BUCYANA, ainsi que les menaces et les tentatives d'attentat dirigées contre d'autres leaders des Partis politiques n'ont pas inquiété ces derniers.

Comme le Président HABYARIMANA était le symbole de l'Unité malgré sa diabolisation délibérée par le FPR et ses sponsors pour le salir, le FPR l'a assassiné le 06 Avril 1994 et a repris les hostilités pour de nouveau mettre en échec cette reprise de conscience des HUTU et prendre le pouvoir par les armes dans la foulée. Il savait bien que l'assassinat du Président allait provoquer des troubles et des affrontements interethniques qui devaient juste lui permettre de massacrer les HUTU dans ce qu'il appelait EXPEDITIONS PUNITIVES, mais il ne savait pas que son acte ignoble mettait le feu aux poudres et allait embraser tout le pays.

Le Pays ne pouvant pas déployer des militaires sur chaque m², le FPR en tenue militaire ou civile, contournait les positions des FAR pour aller massacrer la population civile. Cela a créé chez la population un sentiment d'auto-défense.

le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, le Président de la République Burundaise, Monsieur NTARYAMIRA Cyprien et leurs suites. Pendant cette même nuit les éléments infiltrés du FPR dans la Ville de KIGALI ont commencé les tueries dans les différents quartiers de la Capitale et des tiraillements pour semer la désolation et la panique. Dès le 07 Avril 1994 dans l'avant-midi, le Bataillon du FPR basé au CND est sorti et a pris des positions stratégiques dans la Ville de KIGALI et spécialement à REMERA, KICUKIRO, GIKONDO, GATSATA, GISOZI. Des groupes infiltrés dans la Capitale sont sortis de leurs repaires. Dans l'après-midi, le gros du Bataillon du FPR au CND a attaqué le Camp de la Garde Présidentielle à KIMIHURURA, tandis que les Détachements prépositionnés ont commencé les tiraillements et la fermeture des voies menant à la Capitale.

Le Bataillon du FPR au CND a mis en marche son artillerie lourde et a commencé à pilonner le Camp KACYIRU de la Gendarmerie et certains Quartiers de la Ville. Au Front les Troupes du FPR ont amorcé le mouvement vers l'avant, ont traversé la Zone Tampon et ont attaqué les positions des Forces Armées Rwandaises à BYUMBA, RUHENGARI et au MUTARA. Partout à son passage le FPR massacrait plus que par le passé les HUTU paysans, intellectuels, femmes, vieillards, enfants, sans distinction. Pendant les 3 mois et demi de combat et la période qui a suivi, le FPR n'a fait qu'appliquer son plan de génocide des HUTU ayant pour but d'établir un équilibre numérique HUTU-TUTSI pour mettre fin au "mythe de la majorité des HUTU". Pour atteindre son objectif, il a rejeté le cessez-le-feu proposé par les FAR le 07 et le 12 Avril 1994 en vue de disponibiliser les Forces de maintien d'ordre, et a bloqué les négociations entamées à cet effet. Le FPR a donc rendu nulle l'action des Forces Armées Rwandaises en les empêchant d'intervenir pour faire cesser les massacres interethniques.

§ 3. Réactions des Forces Armées Rwandaises

Après avoir appris l'attentat à l'Avion Présidentiel, les Forces Armées Rwandaises ont adressé un message à la Nation par le canal du Ministre de la Défense appelant la population au calme. Le message a été diffusé dès le 07 Avril 1994 très tôt le matin. Un Comité de Crise a été mis en place le 07 Avril 1994 dans l'avant-midi, avec la mission d'aider les institutions à se mettre en place et à fonctionner.

Ce Comité a, à son tour, adressé un message de pacification à la population le 07 Avril 1994 dans la soirée. Le même message demandait au FPR d'arrêter les hostilités qu'il avait reprises pour permettre la pacification. Mais le FPR a rejeté la proposition. Des ordres de pacification ont été donnés aux Unités. Malgré la reprise des hostilités par le FPR, la Gendarmerie Nationale a entamé l'action de protection des personnes dans leurs refuges (Paroisses, Hôtels, etc...) là où elle pouvait arriver, et a entrepris des tournées de pacification là où elle n'était pas encore attaquée par des groupes prépositionnés du FPR.

Le 11 Avril 1994 le MINADEF a de nouveau adressé un message de pacification à la population.

Le 12 Avril 1994, le Commandement des FAR a proposé une trêve au FPR pour entamer les négociations de cessez-le-feu, disponibiliser les troupes de maintien d'ordre et poursuivre la mise en place des Institutions de Transition à Base

Elargie; Le FPR a refusé et a poursuivi les combats et les massacres au détriment de la population. A plusieurs occasions le MINADEP et les EM AR et Gd N se sont adressés à la population en l'appelant au calme. Toutes les démarches entreprises ont été vaines jusqu'à ce que le FPR a menacé de séquestration la délégation des Forces Armées Rwandaises au siège de la MINUAR à l'Hôtel AMAHORO le 17 Juin 1994. Les négociations ont ainsi été suspendues. Durant les 3 mois et demi de rudes combats les autorités militaires n'ont cessé d'adresser des messages de pacification à travers des communiqués et des interviews. Le FPR a fait fi des recommandations du Sommet de l'OUA à TUNIS décrétant un cessez-le-feu immédiat entre les belligérants.

CHAPITRE II. ACCUSATIONS CONTRE L'APR : Planification et exécution du génocide par l'APR.

Section Première. Génocide des HUTU par l'A.P.R.

S 1. Planification du génocide des HUTU par l'APR

I. Incitation à la Haine et à la Violence

Le FPR a planifié le génocide des HUTU en incitant les ethnies à la haine et à la violence, créant un sentiment d'agressivité et d'orgueil chez les TUTSI, suscitant un sentiment d'auto-défense chez les HUTU:

- Déjà dans les années 1980, Alexandre KIMENYI avait commencé sa campagne de mobilisation des TUTSI du monde entier contre les HUTU du Rwanda, dans sa Revue "IMPURUZA" (mobilisation pour le combat, mise en alerte) éditée en CALIFORNIE.
- En Décembre 1990, dans IMPURUZA N° 17, KIMENYI publia que les TUTSI doivent éjecter les HUTU en dehors du RWANDA ou les exterminer (extermination physique et génétique).
- Depuis 1990, la Radio MUHABURA du F.P.R. dans ses émissions soulève, attise et envenime les tensions ethniques.
- En Février 1993, selon le Journal KANGUKA d'obédience du F.P.R.: "A quand l'arrivée du F.P.R. pour que les HUTU prennent aussi le chemin de l'exil de trente ans".
- Dans un communiqué spécial du MDR du 24 Octobre 1992, Faustin TWAGIRAMUNGU, alors complice du FPR infiltré au MDR, devenu par la suite Premier Ministre du FPR, a incité la population à se soulever, à utiliser la force et narguer l'autorité.

Le déclenchement de la guerre par le FPR depuis le Premier Octobre 1990, les incessantes violations de cessez-le-feu, la violation de l'Accord de Paix d'ARUSHA, les massacres des populations HUTU partout sur son passage et souvent sur indication des TUTSI, les assassinats des leaders politiques HUTU par le FPR, l'infiltration des combattants et du matériel, l'armement des TUTSI, l'assassinat des Chefs d'Etats Rwandais et Burundais et leurs délégations dont le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise par le FPR le 06 Avril 1994, la reprise instantanée de la guerre sur tous les fronts par le FPR le 07 Avril 1994... tout cela a semé la désolation et a provoqué le désespoir qui a acculé la population à l'auto-défense.

Tout le long de la guerre, à chaque exploit du FPR, c'était la joie et la fête chez les TUTSI alors que c'était le deuil et la consternation chez les HUTU. Cela était surtout ressenti dans les Centres urbains où les TUTSI festoyaient, pendant que c'était la désolation chez les HUTU. Dans des établissements publics et privés les TUTSI provoquaient les HUTU en les menaçant de l'arrivée du FPR, en leur disant de se préparer à l'exil. Grâce à la présence du Président HABYARIMANA reconnu par le peuple comme symbole de l'Unité et de la Paix malgré les velléités du FPR et de ses complices parmi les politiciens assoiffés du pouvoir, l'explosion a toujours été évitée. C'est ainsi qu'en tuant le Président HABYARIMANA, tout l'édifice bâti sur la Paix et l'Unité s'est effondré.

II. Campagne médiatique mensongère du FPR

Dans sa stratégie le FPR a toujours fomenté des troubles interethniques, sachant bien que les TUTSI minoritaires en subiront les conséquences, pour pouvoir crier au GENOCIDE en dressant la Communauté Internationale contre les HUTU et ainsi justifier ses attaques. L'on se souviendra que déjà en 1990 et Janvier 1993 le FPR avait tenté d'accuser le Gouvernement Rwandais du génocide suite aux troubles enregistrés dans les Communes KIBILIRA, MUTURA, KAYOVE, RUTSIRO et NDUSU. Pour le FPR, le génocide était un atout à présenter devant la Communauté Internationale pour se faire accrédi-ter. Le Pouvoir en place et les FAR ont chaque fois prévenu ces troubles et contré les visées diaboliques du FPR. Le FPR a massacré des élus du peuple et des leaders politiques HUTU pour soulever le peuple et déclencher ces troubles. Le pouvoir en place et les FAR ont encore pu limiter les dégâts. Chaque fois que le FPR assassinait les leaders politiques c'était pour provoquer les troubles et trouver un prétexte de reprendre les hostilités, massacrer les HUTU dans ce qu'il appelait "Expéditions punitives" et réaliser ainsi son plan de génocide consistant à réduire la majorité des HUTU sans attirer l'attention de la Communauté Internationale.

Partant, les listes établies par le FPR auxquelles certains pays se basent pour dresser des mandats d'arrêt avant les conclusions de l'enquête du TIR, contiennent des noms des personnes que le FPR trouve gênantes et qu'il veut neutraliser.

Par exemple :

* Le Général-Major BIZIMUNGU Augustin est la cible du FPR parce que quand il était Comd de Secteur Opérationnel de RUHENGURI, il a infligé des échecs cuisants et beaucoup de pertes au FPR. Officier apprécié par le peuple rwandais, instruit et bien formé, il compléxe Paul KAGAME. Ce dernier ne souhaiterait pas le voir dans l'Armée Nationale à former conformément aux Accords d'ARUSHA, car c'est lui qui serait le Chef d'EM, tandis que KAGAME serait son Adjoint.

Désigné Chef d'EM AR le 17 Avril 1994, le Général-Major BIZIMUNGU n'a pu rejoindre son poste que le 21 Avril 1994, c'est-à-dire 15 jours après le déclenchement de la guerre et des massacres que son prédécesseur le Général de Brigade GATSINZI Marcel n'avait pas pu faire cesser. En plus le FPR avait refusé le cessez-le-feu et poursuivait la guerre, empêchant les FAR de disponibiliser les Forces de MROP. Toutefois les efforts qu'il a déployés et les messages de pacification qu'il a adressés à la population et aux FAR témoignent de sa bonne foi dans la recherche de la Paix.

* De même le Général de Brigade KABILIGI Gratien est la cible du FPR, car lorsqu'il était Comd de Secteur Opérationnel de BYUMBA, il a infligé de lourdes pertes au FPR qui ne souhaiterait pas

le voir dans l'Armée Nationale non plus. C'est pourtant un officier formé et qui est aimé pour sa bravoure.

* Le Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste, Officier retraité, Directeur de Cabinet au MINADEF, il a assumé ses responsabilités d'homme politique, en collaboration avec le Commandement des FAR, pendant les moments difficiles et le vide institutionnel créé suite à l'assassinat du Président de la République, le Général-Major HABYARIMANA Juvénal. Sa détermination avait fait échouer le Coup d'Etat que le FPR comptait réaliser en 3 jours. KAGAME ne voudrait pas le voir de son vivant.

* Le Lt Col BEMS NSENGIYUMVA Anatole, ancien Chef du Service de Renseignements Militaires à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise jusqu'en Juin 1993, il possède beaucoup de Renseignements sur les cruautés, la perfidie, la mauvaise foi, voire même les faiblesses du FPR. Lui non plus KAGAME ne souhaiterait pas le voir dans l'Armée Nationale.

* Tous les Officiers qui ont presté au Bn Garde Présidentielle sont tout simplement détestés et diabolisés par KAGAME comme il l'a fait pour le Président HABYARIMANA.

En définitive le FPR a établi la liste des prétendus génocidaires dans le cadre de son plan de génocide intellectuel consistant à éliminer toute l'élite HUTU afin de pouvoir asseoir sans gêne le pouvoir de la minorité TUTSI.

Quant au Bn Garde Présidentielle auquel le FPR, les médias et les autres détracteurs des FAR attribuent tous les maux, comment cette Unité pouvait-elle à la fois sillonner tout le pays pour massacrer les TUTSI d'une part et se défendre contre les attaques du FPR appuyé par la MINUAR sur le Camp KIMIHURURA d'autre part? Les FAR reconnaissent qu'il y a eu des gens en tenues militaires qui ont commis des massacres. Notons que la Garde Présidentielle n'avait pas de signe distinctif. Il est donc tendancieux de cibler cette Unité et son cadre Officier en particulier. Ce qui est vrai c'est que le FPR nourrit la haine contre cette Unité comme nous venons de le signaler plus haut. Il avait même déjà proposé sa dissolution pendant les négociations d'ARUSHA. Le FPR ne souhaiterait pas voir le personnel de la Garde Présidentielle dans l'Armée Nationale.

- Il a tué le Chef de l'Etat sachant bien qu'il y aurait des troubles interethniques et a déclenché instantanément les hostilités sur tout le front pour entraver l'action des Forces Armées contre les troubles. En effet si le FPR avait accepté le cessez-le-feu proposé par les FAR dès la reprise des hostilités le 07 Avril 1994 et avait arrêté les combats, les FAR auraient disponibilisé les troupes de maintien d'ordre et auraient arrêté les troubles facilement.

- Par la campagne médiatique mensongère le FPR était parvenu à persuader la Communauté Internationale que le Président HABYARIMANA était un tyran détesté par son peuple et que son élimination politique et/ou physique soulagerait le peuple. C'est ainsi qu'il a pu avoir des alliés qui l'ont aidé à réaliser son plan diabolique. Et pourtant la mort de HABYARIMANA a prouvé le contraire.

- Le FPR et ses sponsors prétendent que le Génocide des TUTSI a été préparé par le Président HABYARIMANA, son entourage et les FAR. Or, celui qui a planifié le génocide a prévu aussi son déclenchement. Le détonateur des massacres interethniques étant l'assassinat du Président de la République: Est-ce que le Président s'est sacrifié pour déclencher le génocide, en donnant

